



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

## **Universitätsbibliothek Paderborn**

**L' Enemy De Dieu Et De L'Homme Le Peché**

**Mouton, Nicolas**

**Liege, 1671**

V. Que le peché ne peut estre expié de nulle peine suffisante.

**urn:nbn:de:hbz:466:1-39622**

*De l'effet du peché, Ch. III. Med. IV. 175*  
decoupez nous, hachez nous, reduisez  
en cendres & pouffieres tous nos déregle-  
mens: afin que mortifiez pour vostre  
gloire vous daigniez nous pardonner. *Hic*  
*ure, hic seca ut in aeternum parcas.*

### MEDITATION V.

*Que le peché ne peut estre expié de nulle peine  
suffisante.*

C'Est une chose asseurée que Dieu  
comme Juge & Seigneur Souverain  
de toutes choses, s'il auroit voulu, il au-  
roit pû pardonner gratuitement & la  
coulpe & la peine, & restituer l'homme  
dans son premier estat. Même il auroit  
pû se contenter d'une satisfaction qui  
auroit esté possible de la part de l'hom-  
me & ainsi luy pardonner son peché.  
J'ajoute enfin qu'il auroit pû con-  
stituer un homme dans lequel il au-  
roit uny toutes les volonteés des hommes,  
& comme chef auroit satisfait pour tous,  
comme Adam pechant avoit suffisam-  
ment offensé pour une punition uni-  
verselle: mais cette satisfaction n'au-  
roit pas esté suffisante pour l'expiation de  
l'offense commise, car si l'homme ne peut  
maintenant satisfaire pour les benefices

M receus;

receus; comment pourroit il satisfaire pour la peine infinie encouruë eternellement à raison de l'offence, veu que posé tout ce que l'homme peut avoir, n'est pas bastant de payer la debte du benefice de sa creation. Car comme dit le Philosophe. L'homme ne peut rēdre l'equivalent à Dieu, aux parens & aux maistres.

Luca  
17.

Et Saint Luc dit : *Dites lors que vous aurez accompli tout ce qui vous est commandé: Nous sommes des seruiteurs inutiles, nous avons fait ce que nous estiois obligez de faire.*

Je dis même que l'homme ne peut satisfaire à l'equivalence de la peine temporelle deuë au peché veniel, & ce quant à l'aversion que le pecheur a de son Dieu, car comme la satisfaction ne correspond pas aux pechez, sinon selon l'offense de Divine, ainsi je dis que le pecheur selon l'aversion qu'il a de son Dieu, ne peut satisfaire pour son peché, si la satisfaction n'est appuyée sur les merites de JESUS CHRIST, d'où je conclus que sans la grace il n'y a pas de satisfaction pour les pechez veniels, non pas même pour les peines restantes du peché mortel, parce que si on vient à mourir dans un seul mortel, telles peines dureront eternellement avec le peché, qui n'est pas remis faute du principe

*Et de l'effet du peché, Ch. III. Med. V. 177*  
cipe de remission, ou de satisfaction, qui  
ne peut estre en enfer, comme est la foy  
vivante par la grace que JESUSCHRIST  
nous a acquise par ses merites, qui sont  
l'appuy & le fondement de nostre salut.  
Pourtant dit le Prophete que *sans Dieu, Is. 43.*  
*il n'y a pas de salut.* En suite dequoy j'ose  
dire que tous les bien-heureux soient ils  
Seraphins, Patriarches ou Prophetes avec  
toutes leurs plus agreables actions, quand  
je dirois la Vierge MARIE avec tous ses  
merites, elle ne pourroit satisfaire par-  
faitement pour un seul peché mortel ou  
veniel. Mettons donc d'un costé de la  
balance tous les merites des Saints, le prix  
du Sang des Martyrs, les jeusnes, morti-  
fications, & austeritez de tant de mille  
Religieux, les charitez & Oraisons ar-  
dantes de tant de mille Vierges, les actes  
des plus parfaits Seraphins, avec les plus  
genereux de la Mere de Dieu, ce ne sera  
rien en contrepoids de la malice du pe-  
ché mortel; telle est l'opinion de tous  
les Theologiens pour les raisons predites,  
puis que toutes ces actions ne sont que  
d'un prix qui est finy & ne peuvent con-  
stituer une satisfaction infinie, pour le  
mépris d'une personne de Majesté in-  
finie. C'est donc Dieu seul dit Esaye

*Ibid.* qui oste les iniquitez, oùy c'est cét Agneau  
*Jo. 1.* seul qui sans plainte porte les pechez du monde, selon la rigueur de sa justice.

O ! la veritable misericorde de Dieu s'écrie Saint Leon : lors qu'il avoit à la main beaucoup de moyens pour la reparation du genre humain, il a voulu choisir principalement cette voye par où il detruiroit l'ouvrage du demon, non par la vertu de sa puissance, mais en rigueur de sa Justice. O ! pecheur que tu es racheté à haut prix.

Et puis que l'Ecriture sainte traite en divers endroits des tourmens que les damnez doivent endurer dans les cinq sens de la nature, en quoy les bien-heureux seront recreez & glorifiez : n'ayant suffisamment exaggeré ce qui concerne leurs peines dans la troisiéme Meditation de ce troisiéme Chapitre, je les allegueray pour une plus ample deduction de ce qu'on doit souffrir eternellement en suite du sujet y repris, pour continuer icy la matiere projetée, qui est que le peché ne peut être expié de nulle peine suffisante, selon la rigueur de la justice Divine.

Et pour commencer conformement avec le narré de la recompense, je collige de plusieurs Escritures ce qui suit.

*Pre*

Premierement, les damnez seront punis par la veuë, cōme les bien-heureux serōt réjouis à la veuë de la gloire & de l'humanité du Fils de Dieu, de la Vierge Mere & de tous les Saints, ainsi les yeux des damnez seront tourmentez d'horribles tenebres, puis de fumées de soulfhre al-<sup>Apoc. 22.</sup> lumées & miparties en flammes, sans fortise ny ouverture aucune, ce qui les environnera avec un excès de tourment, que S. Matthieu appelle, pleurs & grincement des dents, non pas dit Wiguerius qu'il y ait un écoulement de larmes ou resolution d'icelles, car on n'y mange & on n'y boit, pour les continuer, ny même commēcer, car elles seroient bien tōt consommées, mais on les prend pour une commotion & troublement de teste & des yeux, comprenant la douleur interieure & exterieure tout ensemble dont les corps des damnez seront tourmentez. Enfin la veuë sera blessée d'aspect horrible des demons, qui, quoy que naturellement esprits, prendront des corps hideux formez de matieres, les plus puantes, ainsi se doit entēdre le Prophete quand il dit en ces termes: *On te preparera un lit de tigne, dont le couvert seront des vers. Et ailleurs. La couche qui doit servir de repos* <sup>Is. 14.</sup> <sup>Is. 34.</sup> *seront*

M 3

seront

*seront des Dragons, &c.* Laissant à entreprendre que les diables prendront des corps semblables aux animaux qu'il spécifie pour tourmenter les damnez, qui pendant leur vie ont offensé Dieu desirant de voir des choses belles & agreables pour en faire leurs plaisirs, pourtant ils seront mangez des vers & d'autres animaux, cōme dit l'Escriture au lieu sus alleguez, confirmez par celuy cy. Et il permettra

*Dent.*  
22.

que les oyseaux carnaciers les devorent, non pas qu'il y ait, ou qu'il y puisse estre quelques animaux apres le jour de la renovation de cēt Univers, mais bien en pareilles representatiōs hideuses à nostre facon d'entendre & de parler, pour nous faire voir ce dire veritable : *Par quels sens on aura peché, par ceux la mesme on sera vexé & puny.*

*Sap. 11*

Secondement, les damnez seront vexez dans l'oüie, où les Saints auront leurs plaisirs, pour les joies qu'ils entendront des instrumens musicaux & celestes, dont il ne faut douter qu'ils les toucheront à ravir, ainsi l'enseigne le Psal. en ces termes: *Les exultations de Dieu resonnerōt dans leurs gorges.* Au cōtraire les dānez n'entendrōt que pleurs, blasphemes & maledictions.

*Psal.*  
149.

En 3<sup>e</sup>. lieu, les damnez seront punis dans

*Et de l'effet du peché, Ch. III. Med. V. 181*  
dans l'odorat car les Saints seront recreéz  
d'odeurs tres suaves, qui sortiront des  
corps des bien-heureux, selon cette Ecri-  
ture. *Vos Saints Seigneur fleuriront à guise  
d'un lys, & seront comme l'odeur d'un baume  
devant vous.* Au contraire les damnez se-  
ront infects par leurs puanteurs, qui  
sortiront des corps plus abominables que  
celuy d'Antiochus, de qui parle Macha-  
bée, infectant une armée entiere jusqu'à  
n'en pouvoir souffrir l'odeur : pourtant  
dit le Prophete Esaye, au lieu d'une o-  
deur suave dans l'enfer se rencontrera  
une puanteur, parce qu'il est le cloaque  
de toutes les putrefactions les plus abo-  
minables de l'Univers, qui sortiront des  
corps qui auront esté brulez par le feu de  
conflagration, celuy de l'enfer ne les pou-  
vant que rendre au dernier puants pour  
la sanie croupissante qui les rendra in-  
fects.

De plus, ils seront tourmentez dans le  
goûter, où les bien-heureux trouveront  
leurs satisfactions, non au moien de quel-  
que viande ou boisson, mais par quel-  
que changement de la langue qui se fera  
au moyen de quelque benefice d'une cer-  
taine humidité communiquée de la part  
de Dieu, augmentant le bonheur dans la  
suavité



suavité de ses faveurs, mais pour peine aux damnez leur sera appliquée une qualité aigre qui fera sur la langue plus amere que le fiel ou venin, ainsi le dit le Deuteronom: *Le fiel des Dragons sera leur vin*

*Deut. 32. & un venin d'aspic incurable, leurs raisins seront raisins de fiel, & une grappe tres amere.*

Plusieurs disent que les demons seront emploiez comme des Apotecaires qui dās des corps horribles, accommoderont des potions estranges, & puis Lucifer force-  
*Ap. 17* ra les damnez, criant comme il est dit dans l'Apocalypse de S. Jean. *Donne à cēt alteré le Calice de la Colere de Dieu.* Ou comme dit le Prophete: *Tu les abbreuveras jusqu'à la lie, & tu devoreras les fragmens.* En suite dequoy mettant le pot à la bouche ils ne le pourront souffrir, car ils seront forcez à vomir pour l'amertume du boisson: alors les demons se mettront en posture pour leur sauter aux yeux par des mocqueries, & ils diront avec des grimaces horribles, ce qui est escrit dans Esaye en ces termes: *Tu as beu, oüy tu as beu de la main de ton Seigneur le Calice de son indignation, & tu l'as beu jusqu'au fond, même jusqu'aux lies.*  
*Is. 15.*

Enfin ils seront tourmentez dans l'at-  
 touche-

touchement par le feu eternel, qui sera l'instrument de vengeance, selon la Justice Divin, qui les brulera sans les consumer, Dieu les conservant en estre, pour les faire passer du chaud au froid, & du froid aux morsures des bestes, que les corps assumez des demons figureront, comme l'Escriture nous l'enseigne, quand elle dit: *Je les abandonneray aux dents de* <sup>Deut.</sup> <sup>22.</sup> *bêtes enragées qui les dilanierōt & traineront sur la terre.* Ce qui sera fait à proportion des demerites, tellement que les membres du corps qui auront beaucoup offensez, seront d'avantage tourmentez. Ce pourquoy le mauvais riche se plaingnoit d'avantage de sa langue, que de nul autre de ses membres, qui avoit offense d'avantage par gloutonnie qu'autremēt, requerant une goûte d'eau pour étancher sa soif.

La seule pensée de tels supplices nous devroit faire avoir horreur, mais encor plus nous en cōsiderons les causes: le croirez vous mon Ame? P'on ne persecute pas dans l'enfer, mais on y pardonne; moindre est la peine que la coulpe, moindre est l'eternité que le moment! il en est ainsi. Ny le Ciel, ny l'enfer ne peuvent expier suffisamment la coulpe, car si tou

tes

tes les mers se changeoient en larmes, les Cieux en gemissemens, l'Univers en soupirs, cela ne scauroit esteindre la moindre étincelle de cét incendie. Je dis d'avantage, s'il y avoit autant de mondes en cendres, & de cilices qu'il y a d'estoilles au Firmament pour expier un seul peché, & qu'il y auroit autant de Cieux remplis de bien-heureux, comme il y a de gouttes dans l'ocean, ou de grain de sable dans son fond, même de la poussiere sur la terre, ou dans les airs, tout cela resteroit sans effet: & si j'ay osé avancer tous les vœux des Anges & du reste des bien-heureux, j'avance d'abondant les peines des damnez, joint les flammes de l'un & de l'autre, qui de charité, qui des tourmens, icy ou ailleurs, dans l'enfer ou dans la gloire, même j'ose dire si chacun d'eux estoit infiny pour endurer des peines infiniment infinies, & pour offrir des victimes eternelles.

O! chose incroyable, mais veritable, jamais cecy ne pourroit latisfaire pour une seule injure commise cōtre Dieu. Peux tu comprendre cecy mō Ame? si tu peux, ce sera ton profit d'y penser, mais si tu ne peux & que cela t'apporte de l'obscurité, confesse ingenuement que le peché est le  
plus

*De l'effet du peché. Ch. III. Med. V. 185*  
plus grand mal qui se peut imaginer : ce  
pourquoy tu dois prier le Seigneur de  
t'en vouloir preserver, disant qu'il te  
veuille brusler du feu de son Divin a-  
mour, pour pouvoir envisager l'anatho-  
mie des passions déreglées, les mortifiant  
saintement, afin d'arriver à la vie secon-  
de & heureuse. *Hic ure, hic seca ut in æ-*  
*ternum parcas.*

### MEDITATION VI.

*Que le peché est puny dans la personne de*  
*JESUS-CHRIST.*

**L**E Roy penitent ayant éprouvé la  
puniton de son peché, se trouve  
obligé de dire avec un extreme regret,  
en ces termes : *Mes iniquitez se sont ele- Ps. 27*  
*vées par dessus ma teste, elles m'ont accablé*  
*comme un fardeau tres-pesant.* Surquoy  
Arnobius dans le Commentaire sur ce  
Pseaume, demande, quand est ce que nos  
iniquitez surmontent nostre Chef, dit-il?  
& il répond, nostre Chef c'est JESUS-  
CHRIST, & quand nous agissons contre  
ses divins preceptes, nos iniquitez font  
courber nostre Chef, par là nous faisant  
entendre que nos iniquitez ont fait cour-  
ber JESUS-CHRIST lors que nous luy  
avons